

## Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

*La fiche synthèse de la structure*



**12 places**

**Adresse :** 47 rue de la Forêt – 27000 EVREUX

**Téléphone :** 02 32 62 00 62

**Mail :** [csapa@nh-navarre.fr](mailto:csapa@nh-navarre.fr)

**Coordinatrice :** Sandra MAECKEREEL

### ● MISSIONS

Le CSAPA Parenthèse est le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, créé dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale entre le Nouvel Hôpital de Navarre et l'association l'Abri.

Ses missions :

- Accueillir
- Informer
- Evaluer en équipe pluridisciplinaire, médicale, psychologique et sociale
- Orienter et développer le réseau partenarial

*CSAPA Référent pour la Maison d'Arrêt d'Evreux*

### ● PUBLIC ACCUEILLI

Le CSAPA s'adresse aux personnes souffrant d'addiction avec produit (alcool, produits stupéfiants...) et à leur entourage.

### ● DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée de l'accompagnement est variable. Elle est adaptée aux besoins de la personne.

Dans le cadre d'un accueil en appartement des documents individuels de prise en charge et des contrats de séjours sont établis.

### ● FORME D'HABITAT

Le CSAPA propose un suivi en ambulatoire mais dispose également de 12 places en appartement thérapeutique, dont 4 sont réservés aux sortants de la maison d'arrêt d'Evreux.

### ● MODE DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit d'un CSAPA généraliste avec hébergement. Il est également le CSAPA référent à la maison d'arrêt d'Evreux. L'équipe assure une prise en charge globale à la fois médicale, psychologique et socioéducative ainsi que la prévention et la réduction des risques.

#### **Siège social**

9, Boulevard de la Buffardièrre 27000 Evreux

02 32 62 84 85

[siege@abriasso.org](mailto:siege@abriasso.org)



Toute personne accueillie bénéficie d'une proposition de prise en charge ou d'une orientation vers une structure adaptée à ses besoins.

## ● FINANCEMENT

Agence Régionale de Santé Normandie

## ● L'ÉQUIPE

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire, composée d'un administrateur, d'un administrateur adjoint, d'un coordinateur, de médecins, d'un psychologue, d'infirmiers, d'une assistante administrative et de travailleurs sociaux.

## ● ORIENTATION

Pour être accueilli en appartement thérapeutique, un formulaire comprenant des données sociales et des données d'ordre médical sont à envoyer au CSAPA. La personne désireuse d'intégrer un appartement doit rédiger une lettre de motivation et l'adresser au coordinateur.

La personne est rencontrée par un travailleur social. Un rendez-vous médical ou infirmier peut également être organisé si la situation le nécessite.

La situation est alors évoquée lors de la réunion hebdomadaire afin de décider ou non d'une admission au sein du dispositif.

## ● RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- La circulaire N°DGS/MC2/2008/79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie.
- Le décret n°2007-877 du 14 mai 2007 relatif aux missions CSAPA (JO du 15 mai 2007) détaille les missions de ces établissements.
- La circulaire DGS du 10 mars 2006 (CSAPA) relative au renouvellement des autorisations des CSST et à la mise en place des CSAPA explicite les modalités de transition des CSST aux CSAPA.

### Siège social

9, Boulevard de la Buffardière 27000 Évreux  
02 32 62 84 85  
[siege@abriasso.org](mailto:siege@abriasso.org)

